

Au Conseil communal de Château-d'Oex.

L'Etivaz le 7 mars 2019

Rapport sur le préavis N°02/2019

Demande de crédit pour diverses réparations et améliorations au bâtiment de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de M. Pierre-Alain Gorgé – 1^{er} membre, Mme Armelle Morier, M. Denis Zulauff-Wälti, M. Edwin Oehrli absent non excusé et Sylvain Clot, rapporteur, s'est réunie le mardi 19 février 2019 à 20h30 à l'Hôtel de Ville pour étudier le préavis cité en titre en présence de Messieurs les municipaux Christian Daenzer et François Jacquillard.

M. Ch. Daenzer nous propose de faire une visite de l'Hôtel de Ville accompagné de Mme D. Rochat (tenancière) pour nous faire découvrir les différents travaux concernant ce préavis. Nous constatons que ces travaux sont nécessaires pour garder l'hôtel attrayant et d'apporter les réparations nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine. La ventilation sera bien plus efficace une fois nettoyée et révisée. La visite terminée, nous prenons place dans la salle de conférence.

M. Ch. Daenzer nous explique l'historique de ce préavis ainsi que la nature des travaux. La commission note que le préavis N°2/2019 qui a été présenté à tous les conseillers est complet et bien détaillé sur la nature des travaux.

M. Jacquillard nous explique la stratégie de la municipalité de mettre le financement important sur un bâtiment par année plutôt que de mettre des petites sommes sur plusieurs bâtiments, c'est pourquoi ces travaux font l'objet d'un préavis alors que la plupart des points sont de l'entretien.

Après discussion entre les municipaux et la commission il a été constaté que le montant de ce préavis Fr.96'000.00 est inférieur au loyer annuel de ce bâtiment (Fr.140'860.00 budget 2019). N'ayant plus de question la commission remercie et libère les municipaux pour délibérer sur ce préavis.

En conclusion la commission à l'unanimité de ces membres vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le préavis N°02/2019 tel qu'il vous a été présenté.

Le rapporteur :
Sylvain Clot